



Compte-rendu de la CAPN des Bibas

Vendredi 29 novembre 2019

L'objet de cette CAPN était le tableau d'avancement, c'est-à-dire les promotions en classe supérieure et en classe exceptionnelle. Le nombre de possibilités était très faible cette année :

- pour la classe supérieure, 137 promouvables dont 58 classés n°1, pour 18 postes (14 pour le MESRI et 4 pour la Culture)

- pour la classe exceptionnelle, 440 promouvables dont 87 classés n°1, pour 28 postes (22 pour le MESRI et 6 pour la Culture).

La CGT a lu trois motions avec le Snasub-FSU (voir textes en pièce jointe).

- 1 motion sur la réforme des retraites et l'appel à la grève à partir du 5 décembre. Sur ce sujet le Ministère de répond rien, ce n'est pas du ressort de la CAPN.
- 1 motion sur la CAPN des magasiniers : le Ministère répond qu'il a utilisé la liste complémentaire établie en CAPN avec la parité syndicale.
- 1 motion sur la disparition des CAPN : le Ministère répond qu'il restera attentif aux priorités légales pour les mutations, et que les « lignes directrices de gestion » (présentées au CT-MESR) pourront utilisées lors des recours. La CGT continue à dénoncer la disparition de la représentation des personnels au niveau national, et l'absence de pouvoir contraignant du Ministère sur les établissements. La CGT continuera à informer, accompagner et défendre les personnels par tous les moyens possibles.

Avancements en classe supérieure et exceptionnelle :

Les critères de l'administration sont comme toujours la qualité du parcours et les fonctions exercées. L'administration a également veillé à proposer un panachage entre gros et petits établissements.

Les critères de la CGT sont les suivants : ancienneté dans la fonction publique, âge et nombre de promotions déjà obtenues. Dans nos propositions, un soin particulier a donc été porté aux agents de 60 ans et plus ; et aux agents plus jeunes n'ayant bénéficié d'aucune promotion au cours de leur carrière. Cependant, comme chaque année le nombre de promotions est très faible et laisse forcément de côté des agents de qualité ayant de l'ancienneté.

Pour le tableau de passage en classe exceptionnelle, la CGT n'a pu ni participer aux débats en plénière, ni participer au vote. En effet, les élues CGT sont toutes deux promouvables.

Cette année encore : les plus gros établissements du MESRI peuvent obtenir 2 promotions sur un même grade. La CGT est favorable à ce principe, qui permet de contrebalancer l'effet des fusions d'établissements, à condition que cela ne profite pas toujours aux mêmes bibliothèques, et sous réserve que cela ne pénalise pas systématiquement les bibliothèques de moindre taille.

Passage en classe supérieure

MESRI, autres ministères, agents détachés

BATTESTI Thierry	SAINT-ETIENNE SCDU
BRETON-BUTEAU Anne	PARIS 3 B. Sainte-Geneviève
DANGLARD Anne	CFCB CLERMONT-FERRAND
DE SARS Maxime	MONTPELLIER BIU
DESCLAUX Patricia	TOULOUSE 3 SCDU
HENDRIKS Danielle	PARIS CNAM
JACOB Anne-Christine	SICD GRENOBLE-ALPES
KAIDI Ouiza	PARIS 3 Sainte-Barbe
KONA TIDJINE Nadine	NOUVELLE CALEDONIE BU
MORET Eric	REIMS SCDU
NOUY Pascal	SCDU STRASBOURG
PHILIPPE Norbert	LYON Ecole centrale
RICARD-SOUK Irma	PARIS 10 La Contemporaine
WEGLOWSKA Eleonora	SCDU TROYES

Ministère de la Culture

BESSERON Isabelle	BnF
BOUGAMONT Franck	BnF
GUILLEMIN Pascale	BnF

Christophe CHARDEY est cité au procès-verbal.

Passage en classe exceptionnelle

MESRI, autres ministères, agents détachés

ARBEY Vanessa	SCDU PARIS 8
ARNAL Thomas	SCDU SORBONNE UNIVERSITE
BONNET Christine	ENS LYON
BRIANDY Marie	INSA ROUEN
COUSIN Hélène	SCDU PARIS 12
DUCAMP Stéphanie	SCDU PAU
DUGUET Catherine	SCDU PARIS 11
FABBRIS Nathalie	SCDU TOULOUSE 2
GAWDA Beata	BU SORBONNE PARIS 1
GEBEHENNE Stephan	BIBLIOTHEQUE MAZARINE
GUIDICELLI Claire	SCDU AIX-MARSEILLE
IERVESE Maud	MINISTERE DES ARMEES
JACQUIER Caroline	INHA
JUNGER Isabelle	SCDU PARIS 13
LEBARON Laurent	SCDU PICARDIE
LERAY Nadège	SCDU SORBONNE UNIVERSITE
PAIN Hélène	DDE LORRAINE
PICAT Sophie	SCDU PARIS 7
RACAPE Michèle	BU EVRY
RAUZY Emmanuelle	SCDU NICE
THIBAUT VÉronique	SCDU NANTES
VIRENQUE Karine	SCDU TOULOUSE 3

Ministère de la Culture

LANSAC Yves	BnF
LAUNAY Patricia	BnF
MELLOT Sylvie	BnF
MEYLAN Grégoire	DGP
SEDAT Bernadette	BnF
VINCIGUERRA Jean-Michel	BnF

Anne DELABRE est citée au procès-verbal.